

Bien trier les emballages

BOITES MÉTALLIQUES **“BIEN TRIER LES BONS EMBALLAGES”** **BRIQUES ALIMENTAIRES**

Dans un même sac jaune, vous pouvez mettre :

BOITEILLES FLACONS EN PLASTIQUE

CARTONNETTES

COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE
(jour de collecte disponible auprès de votre mairie)

En cas de doute, il est préférable de jeter dans la poubelle.

A ne pas déposer dans le sac jaune : pots de yaourt, barquettes plastiques, films et sacs plastiques, bouteille d'huile, barquettes polystyrènes (conditionnement de la viande) et tous les déchets périssables qui pourraient par leur présence, souiller le contenu des sacs.

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : TARIFS 2004

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est due à l'année pour tout logement occupé au 1^{er} janvier. La facture est adressée par votre Communauté de communes au propriétaire qui demande un remboursement auprès du locataire. Pour 2004, la redevance de base est de 140 €. Elle couvre la collecte et le traitement des déchets ménagers et une grande partie du fonctionnement des déchetteries

4 cas donnent lieu à un abattement non cumulable de 30 % du montant (redevance de 98 €), lorsque le logement est :

- occupé par une personne seule
- occupé par un couple dont l'un des conjoints a plus de 70 ans
- une résidence secondaire
- situé sur un terrain dont les limites sont à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte.

Pour les professionnels, la facturation s'effectue en fonction du volume de bacs à disposition au 1^{er} janvier. L'accès aux déchetteries pour les professionnels fera également l'objet d'une facturation à partir de 2004 : renseignements auprès de votre mairie ou auprès du syndicat.

Résultats des collectes sélectives

ANNÉE 2003 - Rappel année 2002

	2003	2002	Accroissement par rapport à 2002
EMBALLAGES valorisés <i>(ne sont comptabilisées que les quantités effectivement valorisées)</i>	0723 tonnes	0533 tonnes	+ 36 %
JOURNAUX/MAGAZINES.....	1319 tonnes	1178 tonnes	+ 12 %
VERRES.....	3209 tonnes	2827 tonnes	+ 14 %
TOTAL.....	5251 tonnes	4538 tonnes	+ 16 %

Pour répondre à toutes vos questions...

N'hésitez pas à appeler le SMICTOM au 02 99 57 04 03 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00. Fax 02 99 57 37 10 - e-mail : accueil.smictom.nar@maison-intercommunale.org - Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon - B.P. 51 - rue Blaise-Pascal - Z.A. de la Lande Rose - 35580 GUICHEN



- BAIN-DE-BRETAGNE
- BAULON
- LA BOSSE-DE-BRETAGNE
- BOURG-DES-COMPTES
- BOVEL
- BRUC-SUR-AFF
- LES BRULAIS
- CAMPTEL
- CHANTELOUP
- LA CHAPELLE-BOUEXIC
- COMBLESSAC
- LA COUYERE
- CREVIN
- LA DOMINELAIS
- ERCE-EN-LAMEE
- GOVEN
- LE GRAND-FOUGERAY
- GUICHEN
- GUIGNEN
- GUIPRY
- LAILLE
- LALLEU
- LASSY
- LIEURON
- LOHEAC
- LOUTEHEL
- MAURE-DE-BRETAGNE
- MERNEL
- MESSAC
- LA NOE-BLANCHE
- PANCE
- LE PETIT-FOUGERAY
- PIPRIAC
- PLECHATEL
- POLIGNE
- SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE
- SAINT-GANTON
- SAINT-JUST
- SAINT-MALO-DE-PHILY
- SAINT-SEGLIN
- SAINT-SENOUX
- SAINT-SULPICE-DES-LANDES
- SAULNIERES
- LE SEL-DE-BRETAGNE
- SIXT-SUR-AFF
- TEILLAY
- TRESBCEUF

Smictom Info

EDITO



La gestion des déchets est un vaste sujet qui n'en finit pas d'évoluer et, qui pour les usagers que nous sommes, coûte de plus en plus chère.

Pourtant la quantité des ordures ménagères tend sinon à diminuer, du moins à se stabiliser et c'est tant mieux ! Et cela grâce en partie à la collecte sélective mise en place par le syndicat, et par la fréquentation de plus en plus assidue des déchetteries intercommunales.

Pour mémoire, chaque habitant du SMICTOM dépose dans son conteneur 270 kg / an d'ordures ménagères, trie 85 kg / an de verre, de journaux, magazines-revues, et d'emballages (bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartonnettes), et apporte enfin 187 kg / an de déchets verts et produits divers à la déchetterie. Ces quantités sont énormes, leur traitement et leur élimination sont de plus en plus onéreux.

De plus, conformément à la réglementation la quasi-totalité des décharges brutes n'acceptent plus de déchets et sont maintenant réhabilitées, leur maintenance, leur surveillance, le traitement des eaux et l'entretien courant incombent toujours aux syndicats et constituent donc un surcoût non négligeable à introduire dans le montant de la redevance.

C'est aussi notre contribution à la préservation de l'environnement qui en triant mieux, en réduisant nos déchets, en achetant mieux doit nous pousser à ne pas gaspiller, à consommer moins et mieux pour soulager notre porte-monnaie.

Concernant le tri sélectif, après la phase de mise en place, nous sommes actuellement dans une phase de maturité avec notamment une priorité pour optimiser les programmes en cours et rechercher des solutions permettant d'améliorer les performances. **Il va donc falloir améliorer la qualité du tri par des efforts de communication et de sensibilisation des citoyens sans pour autant risquer d'entraîner une lassitude de la population à l'égard du tri à la source, risque que l'on sent poindre avec l'augmentation des coûts de collecte et de traitement.**

Raymond PIRON
Président du Smictom

Pour notre syndicat, l'augmentation de la redevance décidée pour 2004 est due pour partie :

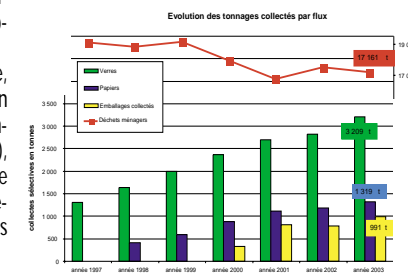
- à la fermeture du site d'enfouissement du Biffoué à GUIGNEN
- au rechargement et au transport de nos ordures ménagères vers d'autres sites de traitement
- à l'incinération de nos ordures ménagères
- à la montée en puissance des déchetteries

Quelques chiffres permettent de fixer les écarts :

- 1 tonne de déchets collectés, transportés et incinérés revient à environ 155 € (17 161 tonnes)
- 1 tonne de matériaux recyclables collectés et orientés vers les dispositifs de tri revient à environ 110 € (5 251 tonnes)
- 1 tonne de matériaux repris sur la déchetterie et traités ou évacués revient à environ 76 € (11 986 tonnes)

Alors pour mieux prévenir la production de déchets :

- au moment de l'achat : privilégiez les produits générant moins de déchets (Eco recharges, accumulateurs rechargeables au lieu de piles, serpillières au lieu de lingettes, etc...)
- au stade de l'usage : faites durer vos articles, ne sacrifiez pas aux effets de mode, de "design" ou de "lobbies"
- en fin de vie des produits : facilitez leur recyclage, leur réemploi ou leur compostage par une action volontariste de tri sélectif (sac jaune), d'apport volontaire (points recyclage verre et journaux-magazines), dépôt dans une recyclerie (si elle existe) ou une déchetterie, ou, dernier stade enfin, dans votre conteneur à ordures ménagères pour tout ce qui n'a pas trouvé place ailleurs.



Responsable de la publication: Raymond PIRON • Rédaction: G. Bouchet • M. Piner • Illustrations: Eco-Emballages • Photos: Croy • Impression: Imprimerie Guédelé, Cesson-Balazé - imprimé sur papier recyclé



Collecte des déchets : objectif sécurité dans l'intérêt de tous !

Garantir la sécurité des usagers et protéger davantage le personnel qui assure chaque matin dans des conditions parfois difficiles la collecte des déchets ménagers et des sacs de tri sur toutes les communes du syndicat, telle est l'ambition du SMICTOM qui s'est engagé, aux côtés de son prestataire, NETRA ONYX, dans une démarche volontariste de résorption des points de collecte dangereux sur son territoire.

Il faut savoir qu'au plan national, le secteur d'activité du déchet arrive au deuxième rang des catégories professionnelles touchées par les accidents derrière le secteur du bâtiment.

Pour lutter contre l'existence de points de collecte dangereux, il est possible de s'appuyer sur les recommandations énoncées par la CNAM (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) qui privilégie la "création de point de regroupement à l'entrée des impasses où le véhicule de collecte ne peut opérer de demi-tour". Dans certains cas, il s'agit aussi de sécuriser des espaces où peuvent cohabiter à certaines heures piétons, enfants et bennes de collecte qui manoeuvrent.

Ainsi, par exemple, le SMICTOM va adresser à tous les lotisseurs (agences privées et communes) agissant sur son territoire un petit guide de recommandations pour prévoir, dès la conception des nouveaux lotissements, des espaces suffisants pour permettre la manoeuvre aisée des camions.

De même, des recommandations seront adressées aux communes pour favoriser la réalisation de ralentisseurs normalisés permettant de limiter les risques de chute de l'agent situé à l'arrière du camion pendant la collecte.



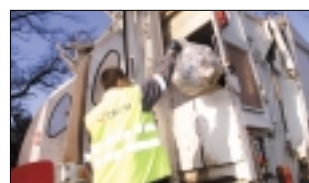
En ce qui concerne l'existant, une démarche d'étude au cas par cas a été entreprise par le SMICTOM : chaque point est identifié, numéroté et classé selon son degré de dangerosité. Une rencontre est organisée sur place avec les élus et le prestataire afin de trouver le meilleur compromis, une rencontre avec les riverains a lieu le cas échéant.

Les situations les plus difficiles sont celles rencontrées dans les impasses où le camion ne peut faire demi-tour. Ailleurs, ce sont des véhicules en stationnement gênant. Parfois aussi, le nombre de manoeuvres à effectuer est trop important.

Dans ces cas, le camion devait effectuer une marche arrière sur parfois plusieurs dizaines de mètres sans visibilité ce qui était beaucoup trop dangereux !

Dans l'intérêt de tous, il sera donc demandé aux riverains de bien vouloir accepter quelques changements. Les personnes concernées seront dans un premier temps avisées par courrier puis par le prestataire qui indiquera la semaine de mise en œuvre des aménagements. Grâce à ce comportement civique, les points de collecte où la sécurité des personnels n'est pas assurée de manière satisfaisante diminueront progressivement.

POINTS DE REGROUPEMENT : un geste simple dans l'intérêt de tous



Quand nous sommes arrivés dans le quartier, nous avons constaté qu'il n'existait pas de zones bien définies pour déposer les poubelles. Elles sont donc déposées un peu partout de chaque côté de la rue, ce qui ne facilite pas le travail des agents et n'offre pas toutes les garanties en terme de sécurité routière.

L'idée d'un point de regroupement des conteneurs à émergé, et n'a rencontré aucune objection dans le voisinage.

Pour ma part, j'ai accepté que ce

point de regroupement soit situé devant chez moi, dans le sens de la collecte. De leur côté, les voisins consentent à faire quelques mètres supplémentaires pour déposer leur poubelle.

Avec un peu de dialogue et de bonne volonté on peut faire avancer les choses !.

Pascal P. (PIPRIAC)

Travailler en partenariat !

Armelle RICHOUX, Ingénieur-Conseil au département des Risques Professionnels de la CRAM de Rennes, insiste sur l'importance que revêt le dossier de la sécurité de la collecte des déchets ménagers : "en effet, chaque année en Bretagne, près de 15 % des agents de collecte sont victimes d'un accident lié à l'exécution du service. L'accident survient, le plus souvent, lors d'une marche arrière ou lors de collectes bilatérales.

La CRAM a un devoir de conseil et d'information auprès des entreprises et des collectivités en les invitant à travailler très en amont, en partenariat, pour identifier les risques et trouver des solutions adaptées".

Un élu

"Laisser une benne de collecte des déchets ménagers emprunter chaque semaine les voiries des lotissements peut se révéler à long terme coûteux pour les chaussées" tel est le constat fait par M. LANDEL, Maire du PETIT FOUGERAY et délégué au SMICTOM ; "Le regroupement des conteneurs à l'entrée des lotissements s'avère être tout à l'avantage à la fois du riverain, de la sécurité et du porte-monnaie du contribuable".



Témoignage d'un agent de collecte : Jean-Yves BARRE

Je suis ripeur chez Netra depuis 11 ans et il est vrai que des fois nous faisons des manoeuvres dangereuses pour collecter les conteneurs.

Même si les camions sont beaucoup mieux qu'avant, il n'empêche que dans certains endroits c'est pas facile de collecter et on a plus souvent peur pour les autres, les riverains, les enfants qui jouent, les voitures stationnées que pour nous mêmes.

Les accidents ça arrive tous les jours, et même quand on fait très attention.

Je suis aussi père de famille et je ne suis pas tranquille quand on doit passer avec le camion dans des endroits comme ça.

Le sais que le SMICTOM et Netra sont en train de rechercher des solutions pour améliorer les choses et j'en suis content.

La Plate-forme de compostage des déchets végétaux ECOSYS à ORGERES

Cette plate-forme de compostage d'une superficie de 2,5 hectares, située à Orgères en bordure du territoire du SMICTOM, a été créée en septembre 2002. Il existe 10 plates-formes de ce type dans le Grand Ouest.

- Principe

Proposer aux collectivités de récupérer les déchets verts dans les déchetteries, de les broyer et de les transformer en un produit utilisable pour le jardinage : le Compost Ecosys.

- Le compost Ecosys c'est quoi ?

Le Compost Ecosys est un produit d'origine exclusivement végétal. Il est le résultat du lent compostage 100% naturel des déchets verts (branches de diamètre limité à 12 cm, feuilles et gazon). Il constitue un stock de matières pour la terre qui libère année après année, les éléments nutritifs indispensables aux plantes. Le Compost Ecosys n'est pas du terreau ni de l'engrais.

- Le processus de compostage sur la plate-forme Ecosys

- 1°) Les déchets verts sont collectés dans les déchetteries et sont acheminés par camion jusqu'à la plate-forme Ecosys.
- 2°) Ces déchets sont alors triés manuellement afin d'enlever les plastiques, la ferraille, les cailloux et tout ce qui peut nuire à la qualité du Compost Ecosys. **Il est donc très important que le tri dans les déchetteries soit bien fait.**
- 3°) Après le tri, les végétaux sont prêts à être broyés. Ils forment alors une masse impressionnante favorisant ainsi l'activité des micro-organismes qui vont les transformer naturellement.
- 4°) Les micro-organismes font leur travail de décomposition de la matière organique et Ecosys les aide en arrosant et en retournant les déchets végétaux broyés. Pendant le compostage la température produite par les bactéries monte jusqu'à 80° C. Cette température garantit l'hygiénisation du compost. Cette décomposition dure environ 4 mois sur d'aussi gros volumes tandis qu'une personne qui veut faire du compostage de même nature dans son jardin peut mettre jusqu'à trois ans.
- 5°) Après le "chauffage", le compost est une nouvelle fois trié à l'aide d'une machine spécialisée et le produit qui en ressort est analysé avant de procéder à la vente.
- 6°) Après 6 mois de compostage, le produit est prêt à être criblé. Cela signifie que le Compost Ecosys est adapté par différentes granulométries aux différentes utilisations en agriculture ou en jardinage.
- 7°) Enfin, le Compost Ecosys est vendu aux particuliers ou aux professionnels, en sacs ou en vrac. Cette vente se fait soit directement sur la plate-forme à Orgères (de cette façon les acheteurs peuvent y découvrir le processus de compostage de déchets verts) soit directement chez l'acheteur grâce au service permanent de livraison à domicile.



Opération de découverte du recyclage des déchets verts

Une opération de "découverte du recyclage des déchets végétaux" est organisée sur les déchetteries en lien avec la société Ecosys qui assure le compostage des déchets verts apportés par les usagers du SMICTOM : conseils en jardinage, rôle du compost, dates d'apport au jardin seront évoqués aux cours de ces journées. Du compost élaboré à partir des déchets végétaux sera également proposé à la vente (en vrac ou en sacs) au cours de cette opération.

Les journées d'animation auront lieu aux heures d'ouverture habituelles des déchetteries :

- Les samedis 3 et 10 avril sur la déchetterie de GUICHEN
- Le samedi 17 avril sur la déchetterie du GRAND-FOUGERAY
- Le samedi 24 avril sur la déchetterie de MAURE DE BRETAGNE
- Le samedi 29 mai sur la déchetterie de BAIN DE BRETAGNE
- Le samedi 5 juin sur la déchetterie de PIPRIAC



Des mesures simples pour plus de sécurité :

- Élaguer les arbres : régulièrement en campagne, les bennes de collecte sont gênées par les arbres : un entretien par élagage doit donc être effectué dans les secteurs signalés par le prestataire de collecte une fois tous les 2 ou 3 ans par les riverains.
- Des conteneurs en bon état : disposer d'un conteneur à ordures ménagères qui roule correctement et en bon état participe de la bonne exécution du service et de la sécurité des personnels de collecte.

N'hésitez pas à contacter le SMICTOM au 02.99.57.04.03 pour obtenir une réparation gratuite de votre conteneur.